

SOUTENEZ
LA CRÉA-
-TION
CONTEM-
-PORAINE

CENTRE NATIONAL
DES ARTS PLASTIQUES



Le Centre national des arts plastiques (CNAP), établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, est fortement engagé sur le terrain de l'art contemporain. Il encourage et soutient la création en France dans tous les domaines des arts visuels : peinture, performance, sculpture, photographie, installation, vidéo, multimédia, arts graphiques, design et design graphique, etc.

Le CNAP acquiert et commande des œuvres pour le compte de l'État tout en favorisant l'accès à l'art d'aujourd'hui au public le plus large. Sa collection, le Fonds national d'art contemporain, forte de plus de 95 000 œuvres acquises depuis deux siècles, est présentée dans de très nombreuses institutions en France et à l'étranger.

Patrimoine exceptionnel, il s'agit de la plus grande collection en France dans le domaine de l'art contemporain, grâce à des achats, des dons et des commandes effectués à des artistes vivants.

Le Fonds du CNAP fait aujourd'hui coexister des œuvres extrêmement diverses, intégrant l'ensemble des médiums utilisés par les artistes contemporains d'origines géographiques les plus variées et reflétant l'hétérogénéité de la création.

Le Centre national des arts plastiques s'investit dans des projets d'envergure et mène en parallèle des actions en direction des artistes, des professionnels de l'art contemporain et des publics.

Le CNAP a besoin de vous pour mener à bien ses missions. Engagez-vous à ses côtés, en contribuant ainsi à la diffusion de l'art contemporain.

**LE CNAP,
C'EST
UNE
ÉQUIPE**

· De 76 salariés.

· D'une cinquantaine d'experts de l'art contemporain pour les commissions d'acquisitions et les aides à la création.

MISSIONS

Le Centre national des arts plastiques est l'héritier de l'un des services de la Division des beaux-arts, des sciences et des spectacles (ancienne Surintendance royale), créée en 1791. Il apporte son soutien à l'innovation et à l'émergence de la création contemporaine en accompagnant les projets les plus audacieux et les plus expérimentaux.

Il est l'un des principaux opérateurs, à l'échelle nationale, de l'action du ministère de la Culture et de la Communication dans le champ des arts plastiques. Il assure l'acquisition et la commande d'œuvres pour le compte de l'État, afin d'encourager la création de son temps. Les acquisitions et la commande publique sont ainsi des outils de soutien aux artistes vivants et contribuent par ailleurs à l'enrichissement du patrimoine de l'État.

Parallèlement, le CNAP soutient la recherche et l'innovation artistiques en allouant des bourses de recherche à des artistes engagés dans des démarches expérimentales. Il accompagne les projets des professionnels de l'art contemporain (galeries, éditeurs, restaurateurs, critiques d'art, etc.) avec des aides financières.

Le Centre national des arts plastiques s'affirme donc à la fois comme un relais institutionnel et un acteur économique de la vie artistique, mais également comme un véritable partenaire culturel de nombreux lieux de diffusion ou de promotion de l'art contemporain. Il s'associe ainsi à des partenaires publics (musées, Fonds régionaux d'art contemporain [Frac], centres d'art, monuments nationaux) ou privés (fondations, entreprises, maisons d'éditions, etc.) pour la production d'expositions en France et à l'étranger.

DES ACHATS D'ŒUVRES ET DES COMMANDES

En 2014, 271 œuvres ont été acquises dont :

- 53 œuvres en arts plastiques ;
- 64 en photographie et image ;
- 154 en arts décoratifs, métiers d'art et création industrielle.

En 2014, 59 œuvres ont également été créées grâce à la commande publique.

DES AIDES ET DES ALLOCATIONS SOUTENANT LA CRÉATION

En 2014 : sur 83 demandes faites par des artistes, 23 aides ont été accordées dans le cadre du soutien pour une recherche artistique. 155 400 € ont été engagés pour un montant moyen de 6 757 € par aide.

En 2014 : 229 artistes et professionnels ont bénéficié d'un soutien.

ACQUÉRIR L'ART D'AUJOURD'HUI ET CONSTITUER LE PATRIMOINE DE DEMAIN

Sans exclusive, le Centre national des arts plastiques enregistre une image de l'art contemporain et la restitue dans toute sa diversité technique (les différents médiums), générationnelle et géographique (nationale et internationale). L'une de ses missions essentielles consiste à enrichir et à gérer le Fonds national d'art contemporain. Les acquisitions, qui viennent enrichir le patrimoine français, ont pour objectif de soutenir la création actuelle.

Chaque année, le CNAP acquiert auprès des artistes et créateurs de toutes nationalités environ 300 œuvres, qui sont ensuite inscrites sur les inventaires du Fonds national d'art contemporain. Trois priorités orientent la politique d'acquisition : l'attention à la jeune création en repérant des artistes ; renforcer les ensembles d'artistes et créateurs confirmés par l'acquisition d'œuvres récentes ; et procéder ponctuellement à des acquisitions d'œuvres plus historiques – qui ne doivent pas excéder vingt ans – lorsque l'artiste est peu représenté dans les collections publiques françaises.



UNE COLLECTION UNIQUE EN EUROPE

- Près de 95 000 œuvres inscrites à son inventaire depuis la création de la collection.
- Depuis 1982, plus de 39 000 œuvres ont été inscrites sur les inventaires et plusieurs centaines sont achetées chaque année auprès d'artistes en activité et de galeries.
- 20 600 œuvres ont été acquises en commissions.
- 16 600 œuvres ou études ont fait l'objet de commandes publiques, dont de nombreux multiples, et 1 800 ont été cédées à l'État par donation.

Depuis plusieurs années, le Centre national des arts plastiques s'est engagé dans une réflexion globale sur la conservation préventive des œuvres et leur restauration.

Il pilote des projets de restauration d'œuvres monumentales comme ceux des œuvres d'Arman sur le parvis de la gare Saint-Lazare à Paris, ou encore du *Cyclop*, de Jean Tinguely, à Milly-la-Forêt (Essonne).

Le CNAP accompagne les dépositaires dans la restauration des œuvres de sa collection. Enfin, depuis 1997, une équipe scientifique reconstitue les inventaires du Fonds national d'art contemporain par le récolement systématique des œuvres en France et à l'étranger.

DES MISSIONS AU SERVICE DES INSTITUTIONS ET DES PROFESSIONNELS

Le CNAP soutient les projets qu'il juge les plus innovants et les plus ambitieux sur l'ensemble du territoire national et international. «Musée sans murs», il est naturellement en lien avec l'ensemble du réseau de l'art contemporain et développe des partenariats afin de diffuser et de faire connaître la collection mais aussi de promouvoir la scène française.

Il met à disposition son savoir-faire et son expertise au service de ces projets et contribue ainsi à la diffusion de l'art contemporain auprès d'un public toujours plus large.

Le CNAP poursuit sa collaboration de façon régulière avec des directeurs et des conservateurs de musées, de centres d'art et de Frac, notamment à l'occasion de demandes de prêt pour des expositions ou encore des missions de récolement. Il engage des partenariats réguliers avec des écoles d'art et des universités françaises afin de proposer des projets d'exposition.

Dès l'origine, les œuvres d'art achetées ou commandées par l'État étaient destinées à être mises en dépôt dans les musées, dans les administrations ou dans l'espace public. Les établissements qui bénéficiaient alors de ces envois étaient très divers : musées, mairies, églises, cathédrales, évêchés, universités, hôpitaux, palais de justice, préfectures, édifices militaires, etc. Cet ensemble représente plus de 55 000 œuvres, dont près de 25 000 mises en dépôt dans des musées, 27 000 dans des administrations en France et 3 000 à l'étranger.

Aujourd'hui encore, la richesse du Fonds national d'art contemporain est pour le CNAP un moyen d'assurer la mission de diffusion de la création contemporaine que lui a confiée l'État.

Le prêt et le dépôt d'œuvres auprès des institutions publiques est une mission clé de l'établissement. Il est ainsi le partenaire de plus de 200 lieux, auxquels il prête ou dépose environ 2 000 œuvres chaque année.

CONSERVER ET RESTAURER



«IL N'Y A PAS DE MONDE ACHÉVÉ»
DU 7 JUILLET AU 21 SEPTEMBRE 2014
Vue de l'accrochage, Galerie ARENA, Arles.
© ENSP/CNAP / Photo : Emilie Saubestre.



CÉLESTE BOURSIER-MOISENOT
FROM HERE TO FAR
1899 - 2009
Installation sonore, FNAC 10-1066,
Centre national des arts plastiques,
© Adagp, Paris/CNAP.
Photo: Blaise Adillon.

LA MISE À DISPOSITION DES ŒUVRES

UN SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

Recherche et innovation sont deux aspects essentiels de tout travail artistique. Le Centre national des arts plastiques met en œuvre un programme de soutien à l'attention des artistes mais aussi des designers, des critiques d'art, des restaurateurs, etc. Par ces aides, qui jouent souvent un véritable rôle de catalyseur dans le parcours artistique et professionnel des lauréats, il encourage des pratiques expérimentales.

SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION ARTISTIQUES

STUDIO NITZAN COHEN
SHE SAID - 2008-2009
Trage édition 2011, FNAC 2014-0403.
Centre national des arts plastiques.
© D.R./CNAP/Photo: Gerhardt Kellermann.



ENCOURAGER LES PROFESSIONNELS DU MILIEU DE L'ART

Le CNAP a pour mission d'inciter et d'encourager les acteurs économiques et culturels à s'engager dans le soutien à la création contemporaine.

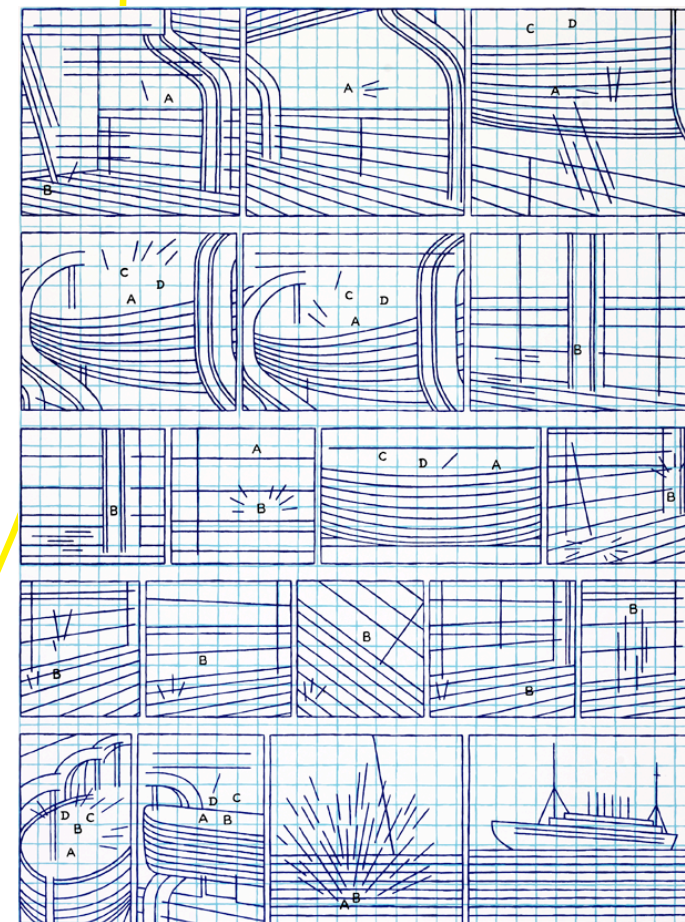
C'est la raison pour laquelle il propose des aides financières sur projet aux galeries, comme l'aide à la première exposition pour les galeries qui présentent la première exposition personnelle d'un artiste ou l'aide à la publication. Les éditeurs peuvent, quant à eux, solliciter le dispositif d'aide à l'édition imprimée ou numérique pour des ouvrages traitant de la création contemporaine. Enfin, le dispositif «Image/mouvement» propose un soutien aux producteurs de l'audiovisuel qui s'engagent dans le développement ou la post-production de films qui se situent aux croisements des arts plastiques et du cinéma.

La commande publique de l'État, mise en œuvre par le Centre national des arts plastiques depuis 1983, a stimulé de façon décisive la production de nouvelles formes d'art, offrant aux artistes la possibilité de s'affranchir de la fonction décorative ou commémorative à laquelle était le plus souvent limité l'art public, pour inventer un nouveau rapport au public et au territoire, qu'il soit urbain ou rural, politique, économique ou symbolique.

L'ampleur de ce programme, novateur à la fois dans son ambition et sa procédure, a permis la production, par des artistes de réputation internationale, d'œuvres qui, du fait de leur monumentalité et de leur caractère expérimental ou utopique, n'auraient pas pu voir le jour sans un soutien de l'État. Ces œuvres prennent des formes multiples, depuis la sculpture, la photographie, la broderie jusqu'à l'œuvre virtuelle conçue pour Internet.

PRODUIRE DE NOUVELLES ŒUVRES DESTINÉES AUX ESPACES PUBLIQUES

JOCHEN GERNER
CHLOROFORME - 2012
Commande publique «Nouvelles Vagues»
FNAC 2012-17077.
Centre national des arts plastiques.
© D.R./CNAP/Photo: Yves Chenot.



LE PARTENARIAT CULTUREL

Depuis trois ans, le CNAP a reçu le soutien de partenaires privés pour de nombreuses manifestations et restaurations qu'il a pilotées, telles que l'exposition «Des images comme des oiseaux», la manifestation annuelle «Graphisme en France 2014», l'exposition de design «Oracles du design» à la Gaîté lyrique, la commande publique *La Trilogie française* de Philippe Terrier-Hermann, ou encore la restauration du *Cyclop*, de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle, etc.

Il faut également saluer la mobilisation des partenaires médias lors des diverses expositions coproduites par le CNAP. Ces derniers ont relayé l'information auprès de leurs publics, ce qui témoigne de leur engagement et de leur contribution à l'accessibilité de tous les publics à l'art contemporain en France.

ILS ONT SOUTENU LE CNAP DEPUIS 3 ANS

L'EXPOSITION L'ORIGINE DES CHOSES

Thalys

LA RESTAURATION DU CYCLOP

Saint-Gobain, Weber, 3do reality capture, La société privée de gérance, et 130 particuliers dans le cadre de l'appel au mécénat participatif avec la plateforme MyMajorCompany.

L'EXPOSITION DES IMAGES COMME DES OISEAUX

Agence Karine Gaudefroy,
partenaire Axa Art

LA TRILOGIE FRANÇAISE DE PHILIPPE TERRIER-HERMANN

DS Impression

GRAPHISME EN FRANCE 2014

Mécène officiel:
Shutterstock
Fournisseur officiel:
Fedrigoni
Mécène projet:
Agence Karine Gaudefroy,
partenaire Axa Art



JEAN TINGUELY
LE CYCLOP - 1969 - 1994
La face aux miroirs, FNAC 9541971,
Centre national des arts plastiques.
© Adagp, Paris / CNAP / Photo : Tadaaki Ono.

DES ENGAGEMENTS PRÉCIS



VINCENT J. STOKER
HÉTÉROTOPIE #PEBBI - 2018
de la série "Hétérotopia". FNAC 2011-0142.
Centre national des arts plastiques.
© D.R./CNAP/Photo: Yves Chemot.

Soutenez la création et participez à la conservation
et à la diffusion du patrimoine contemporain

DES ACTIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

- Des projets d'expositions, en France et à l'étranger.
- Sur le territoire français, le CNAP organise ou coproduit plusieurs expositions chaque année, en partenariat avec de nombreuses institutions culturelles, musées, centres d'art ou avec les Fonds régionaux d'art contemporain.
- Un projet de médiation pour les œuvres dans l'espace public (cartels numériques).
- La réactivation d'œuvres monumentales.

DE GRANDS PROJETS

- La restauration de *La Face aux miroirs* et des bassins du *Cyclop*, de Jean Tinguely, à Milly-la-Forêt.
- La numérisation de la collection, afin de la rendre disponible intégralement sur les médias numériques.

DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX PROFESSIONNELS

- Soutien pour le développement d'une recherche artistique.
- « Image/mouvement » : soutenir la production, la valorisation et la diffusion de la création contemporaine dans le champ de l'audiovisuel.

ÊTRE PARTENAIRE

LE MÉCÉNAT

Le mécénat est un don à un organisme d'intérêt général et peut être en compétence, en nature ou en numéraire.

Détenteur du rescrit fiscal, le CNAP est habilité à émettre des reçus fiscaux, permettant d'appliquer les réductions d'impôts définies par la législation française.

Des contreparties viennent également s'ajouter à la déduction fiscale. Elles constituent un avantage offert par le CNAP en plus de la réduction d'impôt. La valeur de ces contreparties doit demeurer dans une « disproportion marquée » avec le montant du don, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas excéder 25 % de ce montant.

[Voir à ce sujet : Bulletin officiel des impôts (BOI) 4 C-2-00, n°86, 5 mai 2000 ; et 4 C-5-04, n° 112, 13 juillet 2004.]

DON ENTREPRISE

L'une des possibilités offertes à une entreprise mécène consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'elle désire soutenir. Il s'agit alors d'un mécénat « en nature » ou « de compétence ». Pour une entreprise, le mécénat ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % de la valeur du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.
[Article 238 bis du Code général des impôts.]

**POUR
UN DON
DE 100 000 €**

- Déduction fiscale : 60 000 €
- Contreparties : 25 000 €
- Coût réel : 15 000 €

DON PARTICULIER

En tant que particulier, le mécénat ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.
[Article 200 du Code général des impôts]

Dans le cas du mécénat des particuliers, les contreparties ne doivent pas dépasser la limite forfaitaire de 65 €.
[BOI 5 B-10-11, 11 mai 2011.]

**POUR
UN DON
DE 1000 €**

- Déduction fiscale : 660 €
- Contreparties : 65 €
- Coût réel : 275 €

DÉDUCTION FISCALE

60%

CONTREPARTIES

25%

COÛT RÉEL

15%

DON

LE PARRAINAGE

Le parrainage se définit « comme un soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière). L'article 39-1-7° du CGI prévoit que les dépenses engagées par les entreprises dans le cadre de manifestations notamment à caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises sont déductibles du revenu imposable de l'entreprise lorsqu'elles sont engagées dans l'intérêt direct de l'exploitation. Les dépenses engagées doivent satisfaire les conditions générales des charges au même titre que les autres frais généraux. En raison de son caractère commercial, la dépense de parrainage doit faire l'objet d'une facturation assujettie à la TVA.



CAMILLE HENROT
ROBINSON CRUSOE - DANIEL DEFOE - 2012
FNAC 2014, 005.
Centre national des arts plastiques.
© Adagio Paris / CNAP / Photo: galerie kamel mennour.

VOTRE SOUTIEN

Entreprises ou particuliers, associez votre image aux actions du Centre national des arts plastiques et accompagnez l'établissement dans sa diffusion de la création contemporaine, constitutive du patrimoine commun. Le CNAP souhaite tisser avec vous un partenariat de confiance, grâce à des équipes dédiées, dans une volonté commune de valoriser votre image et de partager avec vous et vos collaborateurs ces expériences artistiques exceptionnelles.

En faisant le choix de soutenir le CNAP, vous vous associez aux missions et aux valeurs de l'institution.

Le CNAP vous propose :

- de soutenir la création contemporaine (production d'œuvres, recherche artistique);
- de devenir partenaire d'expositions en France ou à l'étranger;
- d'inscrire votre politique de développement sociétal dans la sauvegarde du patrimoine artistique contemporain en soutenant la création à travers des projets de réhabilitation ou de restauration des œuvres de la collection.

Votre engagement en faveur des manifestations et des actions du CNAP vous permet de bénéficier d'une communication dynamique grâce à des partenariats médias, des actions de promotion diversifiées, des relations presse ciblées...

COMMUNICATION

Soutenir une exposition ou un projet du CNAP vous permet d'assurer une grande visibilité en apposant votre marque (mention et/ ou logo) sur l'ensemble des supports déclinés :

- Affichage et insertions publicitaires, signalétique
- Cartons d'invitation
- Catalogues et publications
- Dossiers et communiqués de presse
- Site internet

RELATIONS PUBLIQUES

Vous bénéficiez de relations publiques personnalisées avec des avantages, tels que :

- Cartons d'invitation pour les vernissages
- Laissez-passer
- Visites privées des réserves du CNAP ou de l'exposition soutenue
- Soirées privées

LABEL

Vous déclinez le label de la manifestation soutenue (mention et/ ou logo) sur vos documents :

- Communiqués de presse
- Rapports annuels
- Communication institutionnelle
- Supports divers

CONTACTS

YVES ROBERT
DIRECTEUR

+33 (0)1 46 93 99 53
yves.robert@culture.gouv.fr

AURÉLIE LESOUS-TARLIÉ,
RESPONSABLE DES PARTENARIATS,
DU MÉCÉNAT ET DE LA MÉDIATION

+33 (0)1 70 15 13 92
+33 (0)6 80 90 28 78
aurelie.lesous@culture.gouv.fr

PERRINE MARTIN-BENEJAM
RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION
ET DE L'INFORMATION

+33 (0)1 46 93 99 55
perrine.martin@culture.gouv.fr

CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES

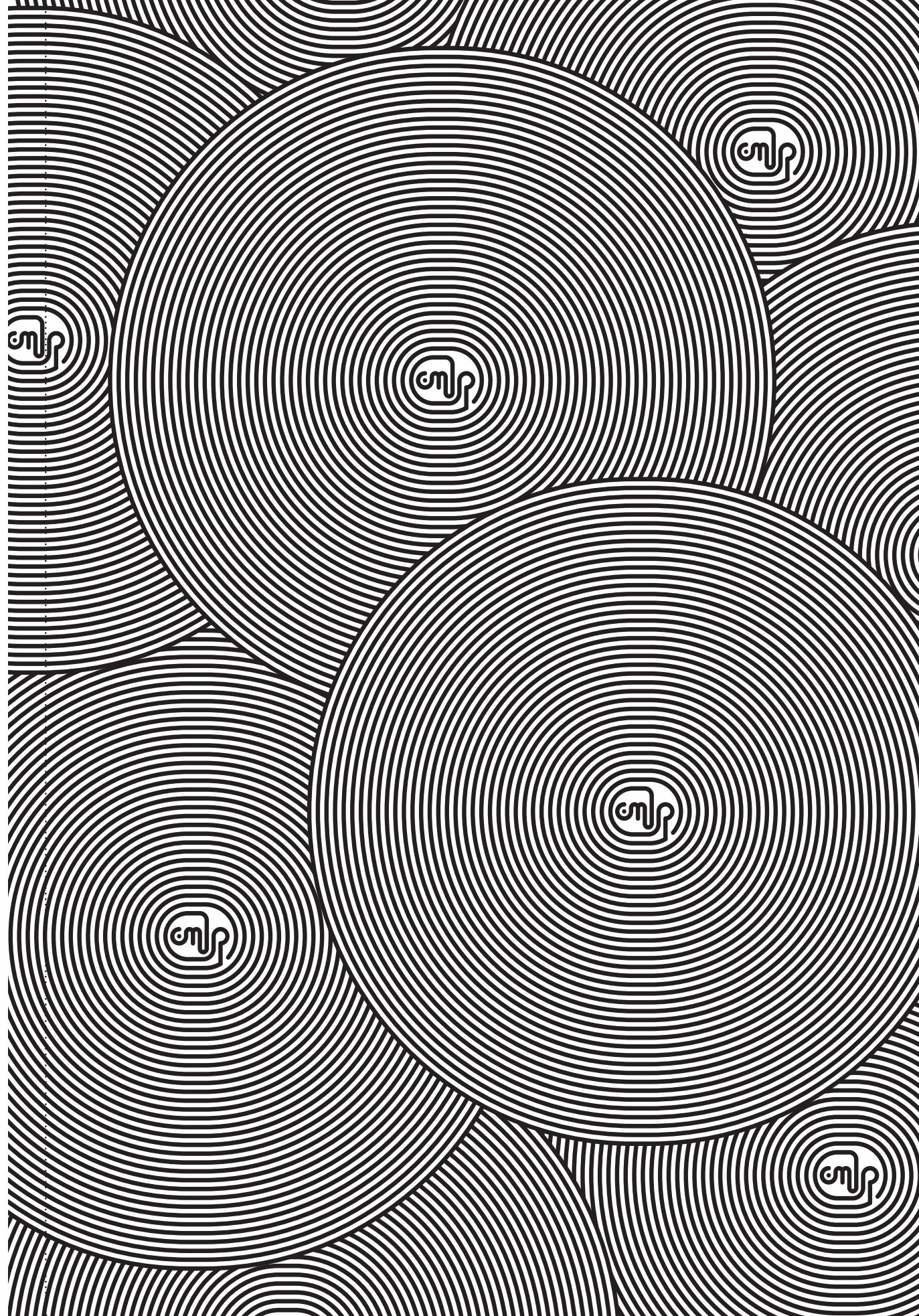
Tour Atlantique
1, place de la Pyramide
F - 92911 Paris La Défense
www.cnap.fr

IMPRESSION
IMPRIMERIE NORRY
Papier Arctic Munken Polar
(300 g et 120g).

CONCEPTION GRAPHIQUE
STUDIO B—C

TYPOGRAPHIE

Composé en Avenir Next Regular/Medium,
(Adrian Frutiger & Akira Kobayashi, 2004),
et Bosatlas Regular/Light (Studio B—C, 2015).



FORMULAIRE DE DON MANUEL

PARTICULIER

M./M^{me} Prénom _____ Nom _____

Nom de jeune fille _____

Né(e) le _____

Adresse _____

_____ CP _____

Ville _____ Pays _____

Tél. _____ Courriel _____

MON DON

Je souhaite donner la somme de _____ euros, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du CNAP, à joindre à ce formulaire.

- Je désire soutenir le CNAP dans ses missions de diffusion et de conservation des œuvres
- OU
- Je souhaite soutenir un projet en particulier :
- Une exposition _____
 - La restauration d'une œuvre du CNAP _____
 - Autre _____
- Je suis contribuable français et je souhaite recevoir un reçu fiscal (* résidents fiscaux en France uniquement)

REMERCIEMENTS

- Je souhaite figurer dans la liste des donateurs du Centre national des arts plastiques
- Je souhaite que mon don reste anonyme
- Je souhaite recevoir les informations et actualités du CNAP par courriel

ENTREPRISE

Si vous êtes une entreprise, contactez Aurélie Lesous, responsable des partenariats, du mécénat et de la médiation du Centre national des arts plastiques:
aurelie.lesous@culture.gouv.fr
+33(0)1 70 15 13 92

* Réduction fiscale de 66% de votre don, déduits de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Document à retourner à l'attention du service Mécénat
Centre national des arts plastiques
Tour Atlantique
1, place de la Pyramide
92911 Paris La Défense



